

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°21 du 19 juin 2009

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte n°27

DÉCISION N° 0-27259-2009/DEF/EMM/CEMM
relative au parrainage d'une unité de la marine nationale.

Du 12 mai 2009

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE.

DÉCISION N° 0-27259-2009/DEF/EMM/CEMM relative au parrainage d'une unité de la marine nationale.

Du 12 mai 2009

NOR D E F B 0 9 5 1 1 5 5 S

Référence :

Note-circulaire n° 195/DEF/CEMM/CAB du 15 mars 1994 (BOC, p. 2703. ; BOEM 143.7).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 143.7

Référence de publication : BOC N°21 du 19 juin 2009, texte 27.

Le parrainage du chasseur de mines « *Antarès* » par la ville de Nogent-sur-Marne (Val-de-Marne) est agréé.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*L'amiral,
chef d'état-major de la marine,*

Pierre-François FORISSIER.